



Projet touristique zone Nhp

Par **samsamsam**, le **07/03/2015** à **10:52**

Bonjour,
Je souhaite réaliser un projet touristique (gites+salle de reception). Ce projet a pour finalité l'accueil de groupes pour anniv, mariage, oenotourisme (car présence d'une activité viticole à qqes centaine de mètre de l'habitation que je souhaite acquérir.
Problème, la ferme se trouve en zone Nhp du plu de la commune.
Le plu indique:"Zone dont les batiments peuvent etre réhabilité soit pour de l'habitation, soit pour activité agricole."
Il indique ensuite: "occupation et utilisation soumises à condition: Les gites ruraux, gites d'étape par adaptation d'anciens batiments..."
Le maire de ma commune m'a indiqué qu'on ne peut seulement créer une activité agricole dans ce secteur alors que sont autorisé les gites!
Ma question: Je ne souhaite pas créer d'activité agricole mais effectuer seulement de la location de gites et d'une salle.Est-ce possible?
Merci d'avance de vos réponses ou conseils sachant que la comm d'aggl ne recoit pas les particuliers et n'a donc pas pu me donner plus de détails sur l'explication du plu.
Sam

Par **moisse**, le **07/03/2015** à **15:15**

Bonjour,
Vous ne risquez pas grand chose ni grande perte de temps à demander un Certificat d'urbanisme opérationnel concernant l'aménagement du terrain et la construction existante.

Par **samsamsam**, le **07/03/2015** à **19:41**

merci pour l'info.
Savez vous si je peux en faire la demande sans etre propriétaire de la

parcelle et les batiments concernés?

Par **moisse**, le **08/03/2015** à **10:33**

Bonjour,rnOui mais avec l'accord du propriétaire, lequel devra de toutes façons vous fournir un certain nombre de renseignements.